

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-321

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / SAPPIE BE

89-2021-12-07-00002 - Arrêté PREF-SAPPIE-BE-2021-535 du 7 décembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (10 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2021-12-07-00002

Arrêté PREF-SAPPIE-BE-2021-535 du 7 décembre
2021 modifiant l'arrêté préfectoral
PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020
portant désignation des membres de la
commission départementale de la nature, des
paysages et des sites



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques
Publiques Interministérielles
et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

ARRÊTÉ n° PREF-SAPPIE-BE-2021-535
du **-7 DEC. 2021**

**modifiant l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 modifié
portant désignation des membres de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.341-16 à L.341-18, R.181-39 et R.341-16 et suivants ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et plus particulièrement ses articles R.133-1 à R.133-15 ;

VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-056 du 19 novembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2021-0074 du 2 avril 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0305 du 11 août 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0367 du 5 octobre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Yonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0382 du 14 octobre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0135 du 17 septembre 2020 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Yonne ;

CONSIDÉRANT la désignation effectuée par le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'arrêté de renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de l'Yonne ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'annexe A1 de l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0315 du 17 septembre 2020 modifié relative à la composition de la formation spécialisée « de la nature » de la CDNPS de l'Yonne est abrogée et remplacées par l'annexe A1 du présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2020-0315 du 17 septembre 2020 modifié demeurent applicables.

Article 4 : Madame la Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et dont copie sera transmise à chacun des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Auxerre, le

- 7 DEC. 2021

Pour le Préfet et par délégation
La Sous-préfète,
Secrétaire générale



Dominique YANI

Délais et voies de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Dans un même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte le rejet de cette demande).

Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.télérecours.fr.

ANNEXE – A1 de l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2021-535
portant composition de la formation spécialisée dite « **de la nature** »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- un représentant de la direction départementale des territoires,
- un représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne

2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales

Membres désignés par le Conseil départemental :

Titulaires

Monsieur Yves VECTEN,
Monsieur Jean-Pierre RAOUT.

Membres désignés conjointement par l'association des maires de France et l'association des maires ruraux de France :

Titulaire

Monsieur Pierre NOIROT
Maire de Sauvigny-le-Beauréal

Suppléant

Monsieur Jean-Louis GAUJARD
Maire de Villers-Louis

3^{ème} collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaires

Monsieur Christian QUATRE
Ligue pour la protection des oiseaux

Suppléants

Madame Micheline KRAHENBUHL
Association Yonne nature environnement

Monsieur Thierry ARMAND
Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection de l'Yonne et des milieux aquatiques

Monsieur Jean-Claude ROCHER
Association de défense des sites et des vallées de la Cure

Madame Sophie RAJAOFERA
Muséum d'histoire naturelle d'Auxerre

Madame Michèle FOUCHÉ
Muséum d'histoire naturelle d'Auxerre

4^{ème} collège : personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :

Titulaires

Monsieur Olivier LECAS
Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne

Suppléants

Monsieur Patrick GUERREAU
Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne

Madame Valérie DEFOSSE
Office national des forêts

Monsieur Marc LEVAUFRE
Office national des forêts

Monsieur Guillaume SAINGERY
Service départemental de l'office français de la biodiversité

Monsieur Julien CONVERT
Service départemental de l'office français de la biodiversité

Nota : lorsque la formation spécialisée dite « de la nature » se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives peuvent être invités à y participer, sans voix délibérative.

ANNEXE – A2 de l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2021- **535**
portant composition de la formation spécialisée dite « **des sites et des paysages** »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- deux représentants de la direction départementale des territoires
- un représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne

2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales

Membre désigné par le Conseil départemental :

Monsieur Gilles ABRY.

Membres désignés conjointement par l'association des maires de France et l'association des maires ruraux de France :

Titulaires

Monsieur Didier MOREAU
Maire de Béon

Madame Élise VILLIERS
Maire de Pierre-Perthuis

Monsieur Christophe BONNEFOND
Vice-président de la communauté de l'Auxerrois

3^{ème} collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaires

Madame Geneviève ASSEMAT-MINET
Association de défense des sites des vallées de l'Yonne et de la Cure

Monsieur Thomas BARRAL
Association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne

Monsieur François de FLAGHAC
Association La demeure historique

Monsieur Étienne HENRIOT
Chambre d'agriculture de l'Yonne

Suppléants

Madame Micheline KRAHENBUHL
Association Yonne nature environnement

Madame Catherine SCHMITT
Association Yonne nature environnement

Madame Hélène DELORME
Association des maisons paysannes de l'Yonne

Monsieur Thierry MICHON
Chambre d'agriculture de l'Yonne

4^{ème} collège : personnes compétentes en aménagement du territoire, urbanisme, paysage, architecture et environnement

Titulaires

Monsieur Antoine LERICHE
Architecte du patrimoine

Monsieur Jean RAVISÉ
Paysagiste – conseil

Monsieur Philippe BODO
Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne

Madame Isabelle du CHAYLA
Association des vieilles maisons françaises

Suppléants

Monsieur Benoît BAZEROLLES
Architecte DPLG

Monsieur Régis JUVIGNY
Paysagiste – concepteur

Madame Agnès BLANCARD
Association maisons paysannes de l'Yonne

Madame Florence LALOUETTE
Association des vieilles maisons françaises

portant composition de la formation spécialisée dite « **des sites et des paysages** » lorsque cette formation est amenée à examiner des **dossiers d'autorisation environnementale relatifs aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent**

1^{er} collège : représentants des services de l'État

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- deux représentants de la direction départementale des territoires
- un représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne
- un représentant de l'unité territoriale santé environnement de l'Yonne de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales

Membre désigné par le Conseil départemental :

Madame Colette LERMAN

Membres désignés conjointement par l'association des maires de France et l'association des maires ruraux de France :

Titulaires

Monsieur Didier MOREAU
Maire de Béon

Madame Élise VILLIERS
Maire de Pierre-Perthuis

Monsieur Christophe BONNEFOND
Vice-président de la communauté de l'Auxerrois

Monsieur Stéphane PERENNES
Vice-président de la communauté de communes du grand Sénonais

3^{ème} collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles

Titulaires

Madame Geneviève ASSEMAT-MINET
Association de défense des sites des vallées de l'Yonne et de la Cure

Monsieur Thomas BARRAL
Association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne

Monsieur François de FLAGHAC
Association La demeure historique

Monsieur Etienne HENRIOT
Chambre d'agriculture de l'Yonne

en cours de désignation

Suppléants

Madame Micheline KRAHENBUHL
Association Yonne nature environnement

Madame Catherine SCHMITT
Association Yonne nature environnement

Madame Hélène DELORME
Association des maisons paysannes de l'Yonne

Monsieur Thierry MICHON
Chambre d'agriculture de l'Yonne

en cours de désignation

4^{ème} collège : personnes compétentes en aménagement du territoire, urbanisme, paysage, architecture et environnement

Titulaires

Monsieur Antoine LERICHE
Architecte du patrimoine

Monsieur Jean RAVISÉ
Paysagiste – conseil

Monsieur Philippe BODO
Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Yonne

Madame Isabelle du CHAYLA
Association des vieilles maisons françaises

Madame Jennifer MENAGE (EDF Renouvelables)
Syndicat des énergies renouvelables

Suppléants

Monsieur Benoit BAZEROLLES
Architecte DPLG

Monsieur Régis JUVIGNY
Paysagiste – concepteur

Madame Agnès BLANCARD
Association des maisons paysannes de l'Yonne

Madame Florence LALOUETTE
Association des vieilles maisons françaises

Monsieur Laurent LAMOUR (Volta)ia)
France Énergie Éolienne

ANNEXE – A3 de l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2021-535
portant composition de la formation spécialisée dite « de la publicité »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- un représentant de la direction départementale des territoires
- un représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne

2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales

Membre désigné par le Conseil départemental :

Monsieur François BOUCHER.

Membres désignés conjointement par l'association des maires de France et l'association des maires ruraux de France :

Titulaires

en cours de désignation

en cours de désignation

Nota : le maire de la commune intéressée par le projet de règlement local de publicité (ou le président du groupe de travail intercommunal) est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

3^{ème} collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles:

Titulaires

Monsieur Denis MOURLAN
Association de défense de l'environnement et de la nature de l'Yonne

Madame Catherine SCHMITT
Association Yonne nature environnement

Madame Hélène DELORME
Association des Maisons Paysannes de l'Yonne

Suppléants

Madame Geneviève ASSEMAT-MINET *Association de défense des sites des vallées de l'Yonne et de la Cure*

Monsieur Guy MAHÉRAUT
Association Yonne nature environnement

Monsieur Jean RAVISÉ
Paysagiste-conseil

4^{ème} collège : personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :

Représentants des entreprises de publicité :

Titulaires

Monsieur Hervé COUILLARD
Société MPE-Avenir

Monsieur Christophe SIMONIN
Société PUBLIMAT

Suppléants

Monsieur François CENDRE
Société CLEAR CHANNEL France

Madame Delphine PREAUX
Société EXTERION MEDIA

Représentants des fabricants d'enseignes :

Titulaire

Madame Paméla PLANÇON
IDEA Publicité

Suppléant

en cours de désignation

ANNEXE – A4 de l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2021- 535
portant composition de la formation spécialisée dite « des carrières »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- un représentant de la direction départementale des territoires
- un représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Yonne

2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales

Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Membre désigné par le Conseil départemental :

Monsieur Grégory DORTE.

Membres désignés conjointement par l'association des maires de France et l'association des maires ruraux de France

Titulaire	Suppléant
Monsieur François GOGLINS <i>Maire de Villemanoché</i>	Monsieur Pascal CROU <i>Maire de Passy</i>

Nota : le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation d'exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

3^{ème} collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles:

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine SCHMITT <i>Présidente de Yonne Nature Environnement</i>	Monsieur Thierry ARMAND <i>Fédération de L'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</i>
Monsieur Xavier BOUQUET <i>Ligue pour la protection des oiseaux</i>	Monsieur Jean-Claude ROCHER <i>Association de défense des Sites des vallées de l'Yonne et de la Cure</i>
Monsieur Thierry MICHON <i>Représentant de la Chambre d'agriculture de l'Yonne</i>	Monsieur Étienne HENRIOT <i>Représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne</i>

4^{ème} collège : personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :

Représentants des exploitants de carrières :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Baptiste COLOMBET <i>Société des sablières et entreprises COLOMBET</i>	Monsieur Jean-Claude CLOUTIER <i>Entreprise CLOUTIER</i>
Monsieur Fabrice MOROT <i>Société Carrières de Sainte-Magnance</i>	Monsieur Emmanuel FAROCHE <i>TRMC</i>

Représentants des utilisateurs de matériaux de carrières :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Baptiste MANSANTI <i>Société MANSANTI TP</i>	Monsieur Guillaume ROY <i>Société ROUGEOT TP</i>

ANNEXE – A5 de l'arrêté n°PREF-SAPPIE-BE-2021- 535
portant composition de la formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive »

1^{er} collège : représentants des services de l'État

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires ;
- un représentant de la direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

2^{ème} collège : représentants élus des collectivités territoriales

Membres désignés par le Conseil départemental :

Monsieur Jérôme DELAVault

Membres désignés conjointement par l'association des maires de France et l'association des maires ruraux de France

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno CHEMIN <i>Maire de Saint-Agnan</i>	Jean-Louis GAUJARD <i>Maire de Villiers-Louis</i>
Monsieur Gilles SACKPEY <i>Maire d'Etivey</i>	Madame Sylviane MICHET-MOLINARO <i>Maire de Chassy</i>

3^{ème} collège : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites, du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles:

Associations agréées :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Christian QUATRE <i>Ligue pour la protection des oiseaux de l'Yonne</i>	Madame Micheline KRAHENBUHL <i>Yonne Nature Environnement</i>

Scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Titulaires	Suppléants
Madame Sophie RAJAOFERA <i>Conservatrice du Muséum d'histoire naturelle</i>	Madame Michèle FOUCHÉ <i>Muséum d'histoire naturelle</i>
Madame Hélène BENOIT-VALIERGUE <i>Docteur vétérinaire</i>	Madame Valérie WOLGUST <i>Docteur vétérinaire</i>

4^{ème} collège : personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Christophe AUZOU <i>spécialiste des oiseaux</i>	Monsieur Arnaud PARCHARIDIS <i>spécialiste des oiseaux</i>
Monsieur Laurent GUERINOT <i>responsable animalerie du magasin « Botanic » à Perrigny</i>	Monsieur Emmanuel RIBOT <i>responsable du magasin « l'aquarium » à Sens</i>
Monsieur Youri CRAJKA <i>spécialiste des reptiles</i>	Monsieur Florian RÉVEILLION <i>spécialiste des arachnides et des insectes</i>

